

AR PREFECTURE

016-211601687-20180119-20180103DB-DE  
Regu le 22/01/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 15

Le 19 janvier à 18 heures 30

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 14

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018

**PRESENTS :** MMES LEVIN – MALLAH

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER-DESCOMBES –  
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SAVIN –  
SUTRE

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET – MOUNIER – SAVIN  
M ESTIENNE

**POUVOIRS :**

MME MOUNIER a donné pouvoir à M SUTRE

MME SAVIN a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M. Gérard SUTRE a été nommé secrétaire.

**2018-01-03 D :**

**Objet : Détermination du montant de l'indemnité des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu sur la commune de Jauldes du 18 janvier au 17 février 2018. Deux agents recenseurs ont été désignés par la délibération n°2017-12-07 D en date du 15 décembre 2017.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'INSEE qui attribue une dotation forfaitaire, qui sera versée au titre de l'enquête de recensement 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir équitablement cette somme de 1 529 euros entre les deux agents recenseurs, soit 764,50 euros par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer 764,50 euros par agent recenseur.

Fait à Jauldes, le 22 janvier 2018

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

